RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

Agence Régionale de Santé Normandie

ZONE DE DISTRIBUTION : LA CALUSIERE

Conclusion sanitaire

2024

L'eau peut être consommée par tous sans risque pour la santé.
Elle est de bonne qualité pour l'ensemble des paramètres réglementaires, à l'exception du paramètre pesticides.
Elle a été classée en qualité insuffisante en raison de la présence d'un dépassement ponctuel d'un pesticide (diflufénicanil) ainsi que de la présence d'un produit de dégradation de pesticide*.
*Le métabolite R471811 du chlorothalonil n'est plus soumis au seuil réglementaire de 0,1 microgramme/L depuis mai 2024, suite à l'avis de l'agence nationale de sécurité sanitaire (ANSES).

Indicateur global de qualité

C

- **A** : Eau de bonne qualité
- **B** : Eau de qualité convenable
- **C** : Eau de qualité insuffisante
- **D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : C

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : LE HAMEL S1, LE HAMEL S2, LE PONT DE LA BRAIZE P1. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle est alimentée par la station Les 3 cheminées et fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 2 communes (PARC (LE) -Plomb Est, TIREPIED-SUR-SEE-en partie), soit 315 personnes.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SMPGA - REGIE » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.

Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le **19/07/2025**

UDI **050000531**

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A — Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **11**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**
Années prises en compte : **2023, 2024**

NITRATES

A — Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **5**
Valeur moyenne : **30,5 mg/L**
Valeur maxi : **31,4 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

C — Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances. La limite réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **4**
Conformité : **0 %**
Nombre de substances recherchées : **91**
Valeur maxi : **0,221 microgramme/L (chlorothalonil r471811)**
Substance(s) non conforme(s) : **chlorothalonil r471811 ; diflufénicanil**

FLUOR

A — Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0,205 mg/L**
Valeur maxi : **0,205 mg/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **5**
Valeur moyenne : **16,2 °f**
Valeur maxi : **17,5 °f**

ESA METOLACHLORE

Dépassement ponctuel de la valeur indicative

Métabolite non pertinent correspondant à la dégradation du pesticide S-métolachlore. La valeur indicative devant être respectée est 0,9 microgramme/L pour chaque substance. La valeur sanitaire de référence, sans risque pour la santé, est de 510 microgramme/l.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **1,03 microgramme/L**
Valeur maxi : **1,03 microgramme/L**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte.

POUR EN SAVOIR PLUS : https://www.normandie.ars.sante.fr/la-qualite-de-leau-dans-votre-commune

AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE - unité départementale de la Manche
Direction santé publique – pôle santé-environnement - Place de la préfecture BP 50431 50001 Saint-Lô Cedex
https://www.normandie.ars.sante.fr/eau-potable 02 50 28 74 20 ARS-NORMANDIE-SE50@ars.sante.fr